



N°12 / AOÛT 2023

LA LETTRE D'INFORMATION SOLARZAC



LE 3^{ème} RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA GARANTE EST EN LIGNE



Le 3^{ème} rapport intermédiaire de Floriane Dahnyer a été publié sur le site de la CNDP.

Ce rapport revient sur les modalités et les grandes étapes de la concertation sur la période de mai 2022 à juin 2023 et comprend les préconisations de la garante pour sa poursuite.



RETOUR SUR LA RÉUNION DE LANCEMENT DES COMITÉS THÉMATIQUES DE SUIVI

La visioconférence sur les comités thématiques de suivi s'est déroulée le 12 juillet dernier. Cette rencontre a été l'occasion pour Arkolia Énergies de présenter à nouveau le projet et ses actualités et de préciser le fonctionnement des comités qui seront organisés à la rentrée sur les thématiques suivantes :

- **Les modalités d'installation d'une activité agricole et pastorale sur le domaine**
pour préciser les conditions d'installation d'une activité agropastorale sur site.
- **Identifier les conditions de cession des terrains aux communes et territoires**
pour travailler à la proposition d'un modèle de cession et une charte d'engagement en vue de la cession des terrains.
- **Le développement économique du territoire induit par le projet**
pour échanger sur les opportunités économiques et sociétales entourant le projet et ses effets bénéfiques en matière de développement territorial.

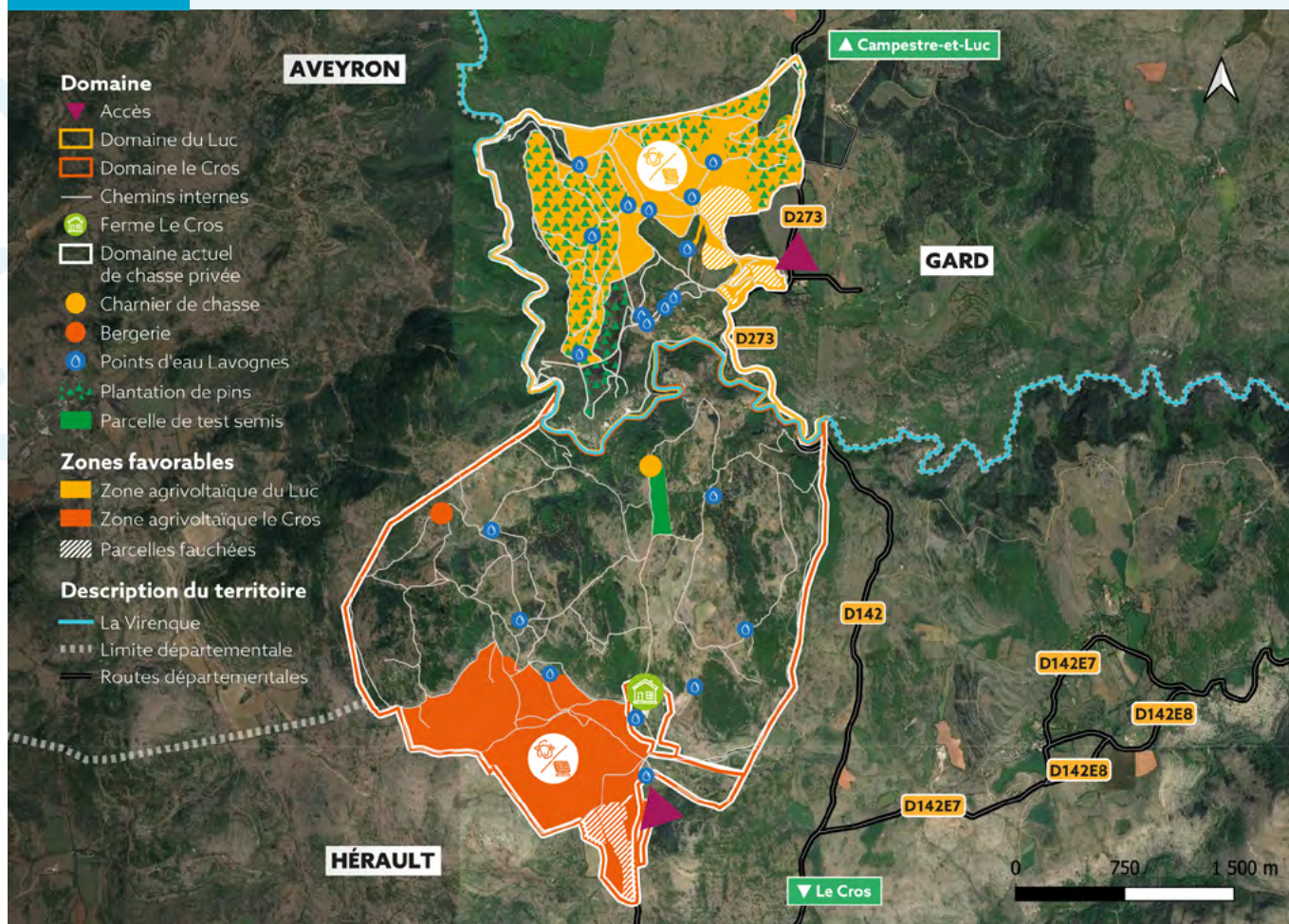
Un temps d'échange a ensuite permis aux participants de poser leurs questions sur le projet et sur les prochaines étapes. Nous vous invitons à retrouver le détail des échanges en consultant le compte-rendu de la réunion.

Vous souhaitez participer aux comités ?

Inscrivez-vous par email à contact@solarzac.fr
ou par téléphone au **09 72 50 71 74**.



DÉCOUVREZ LA CARTE DE SYNTHÈSE DU PROJET



Une carte de synthèse reprenant les caractéristiques du projet vous est désormais proposée sur le site internet de Solarzac.

Aujourd'hui, le projet comprend :

- la mise en place d'une **activité d'agrivoltaïsme** sur les parties du domaine présentant les plus faibles enjeux environnementaux ;
- la **production locale d'énergie d'origine renouvelable**, propre et durable ;
- la **cession d'au moins 80% des terrains du domaine aux communes et collectivités** ;
- des **conditions privilégiées et sécurisées d'achat de l'électricité** pour les habitants et le territoire.